



Laurent ESCURE
Secrétaire général
UNSA Éducation
87 bis avenue Georges GOSNAT
94853 Ivry-sur-Seine

Et

Olivier HOCH
Secrétaire général
SNADEM-UNSA
8-10 avenue Ledru-Rollin
75012 Paris

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Ivry-sur-Seine, le 30 septembre 2016

Réf : LE/FM/JH/893

Objet : Attribution de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves aux professeurs de la Ville de Paris

Madame la Maire,

L'UNSA Éducation s'est fortement engagée durant ces dernières années afin que l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) soit attribuée aux enseignants du premier degré de l'Éducation Nationale.

Sa création en 2013 est le fruit d'un long parcours et d'un travail commun avec les services de l'État, sa réévaluation en mai 2016 a été saluée comme une mesure d'équité par notre organisation syndicale, puisqu'elle consacrait l'égalité de traitement entre les enseignants du premier et du second degré.

Les professeurs de la Ville de Paris, s'ils sont un corps d'enseignants territoriaux, ont cependant un statut bâti par homologie avec celui du corps des professeurs des écoles, et ont bénéficié par le passé de toutes les évolutions statutaires et salariales de ce dernier (modification des grilles indiciaires, indemnité REP, masterisation).

Rien ne nous paraît s'opposer à ce qu'ils puissent bénéficier également de l'ISAE qui leur est refusée depuis maintenant trois ans.

La ville de Paris, plus importante collectivité territoriale de France, conforterait son exemplarité en matière d'équivalence de traitement entre ses agents et ceux de la Fonction Publique d'État en attribuant l'ISAE à ses professeurs, tout comme elle le fait pour les professeurs de conservatoire et les professeurs de l'école du Breuil qui perçoivent la prime ISOE par homologie avec les enseignants du second degré.

L'UNSA Éducation a obtenu la création de l'ISAE et revendique son attribution à tous les enseignants du premier degré. C'est donc en toute logique qu'elle offre un soutien sans faille au SNADEM et aux professeurs de la Ville de Paris dans leurs démarches pour l'obtenir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent ESCURE
Secrétaire général de l'UNSA Education

Olivier HOCH
Secrétaire général du SNADEM-UNSA